


Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2026	039
		Catégorie	Arrêté de circulation	
		Nombre de pages	1 / 1	
		Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
ALTERNAT DE CIRCULATION 8 rue des Chintres				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : CLMTP
 Rue des Clos du Bois
 72300 Sablé sur Sarthe

Mail : aymeric.grange@clmtp.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
8 rue des Chintres	Nettoyage d'un réseau E.P sous ligne SNCF	Du 07/04/2026 au 14/04/2026		X	

Le stationnement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Deux sens de circulation/ vitesse limitée à 30km/h
- Stationnement du véhicule hydrocureur autorisé

Ampliation adressée à :

CLMTP-
 Rue des Clos du Bois-Sablée sur Sarthe-72300
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,



Chantal Chevallier
 Chantal CHEVALLIER

JOUY, le 26/03/2026

M. Le Maire JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :

-et de la notification le : **26 MARS 2026**..